

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE FLANDRE INTERIEURE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE FLANDRE INTERIEURE

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 19 SEPTEMBRE 2023

DELIBERATION 2023 99

Objet : Désignation de représentants au sein d'organismes extérieurs

Séance du dix neuf septembre deux mille vingt trois à dix-huit heures trente.

Présents (66) :

Francis AMPEN - Antony GAUTIER - Brigitte GALLI - Arnaud DEVILLEZ - Gaëlle LEFEVRE - Gilles DEVIENNE - Sophie SPATOLA - Christophe LEGROIS - Serge LACONTE - Régis DONDEYNE - Régis DUQUENOY - Luc VAN INGHELANDT - Didier PELISSIER (Suppléant) - Delphine LEBLANC (Suppléante) - Dominique JOLY - Sandrine KEIGNAERT - Nathalie SAELENS (Suppléante) - Philippe MASQUELIER - Antoine VERMEULEN - Valentin BELLEVAL - Sabrina FLORQUIN-BLONDEL - Philippe DUHAMEL - Florence BRISBART - Audrey SCHERRIER - Gaël DUHAMEL - Céline SAUZEAU - Philippe GRIMBER - Elise DORMION-ROUSSEZ - Michel DUHOO - Catherine DEPELCHIN - Pascal DECOOPMAN - Jean-Luc CAPPART - Samuel BEVER - Dominique WALBROU - Jean-Michel PLAETEVOET - Elizabeth BOULET - Jérôme DARQUES - Nathalie DEBOUDT - Serge OLIVIER - Roger LEMAIRE - Marie SANDRA - Pascal CODRON - Rebecca ELSENS - Fabrice DELANNOY - Thierry DEHONDT - Joël VERMEULEN - Stephane DIEUSAERT - Christophe DEBREU - Frédéric JUDE - Luc EVERAERE - Bertrand CREPIN - César STORET - Dominique VAESKEN - Stéphanie FENET - Eddie DEFEVERE - Jean-Jacques DEWYNTER (Suppléant) - Jean-Pierre BATAILLE - Jean-Luc BARET - Dorothee DEBRUYNE - Mark MAZIERES - Pierre-Louis RUYANT - Cindy SCHRAEN - Eric SMAL - Laurence BARROIS - Emidia KOCH - Christian BELLYNCK

Procurations (11) :

Marjorie VANDENBERGHE à Gaëlle LEFEVRE - Pierre GRANDGENEVRE à Antony GAUTIER - Bernard DENTENER à Valentin BELLEVAL - Sophie ANDRE à Florence BRISBART - Didier TIBERGHEN à Jérôme DARQUES - Yves DELFOLIE à Nathalie DEBOUDT - Franck MEURILLON à Roger LEMAIRE - Jean-Luc DEBERT à Serge LACONTE - Céline INGELAERE à Jean-Pierre BATAILLE - Joël DEVOS à Dorothee DEBRUYNE - Anne VANPEENE à Emidia KOCH

Effectif du Conseil de Communauté : 88

Nombre de votants : 77

Secrétaire de séance : Sophie SPATOLA

Le Président soussigné, certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié sur le site internet la Communauté de Communes de Flandre Intérieure, conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales.



**DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE**

SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 19 SEPTEMBRE 2023

DELIBERATION 2023_99

Objet : Désignation de représentants au sein d'organismes extérieurs

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 5214-21 qui prévoit que la Communauté de Communes doit désigner ses représentants conformément aux statuts des syndicats ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Flandre Intérieure, qui prévoient une adhésion au SM SIROM Flandre Nord pour l'exercice de la compétence Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés ;

Vu l'adhésion de la CCFI au Syndicat Mixte Flandre et Lys ;

Vu l'adhésion de la CCFI à la Mission locale de Flandre Intérieure ;

Vu les statuts de l'office de tourisme intercommunal et notamment les modalités de désignation des représentants prévus à l'article 7 ;

Considérant que suite à la démission de Madame Marie-Madeleine Campagne, il convient de procéder à la désignation de nouveaux membres au sein des syndicats mixtes et des structures mentionnées ci-dessus ;

Considérant la possibilité de déroger à l'élection au scrutin secret en vertu de l'article L. 2121-21 du CGCT à l'unanimité des membres du conseil communautaire ;

Il vous est proposé :

- d'accepter le principe du vote à main levée,
- de désigner Madame Nathalie DEBOUDT, adjointe au Maire de Morbecque, nouveau membre du conseil d'exploitation de l'Office de Tourisme au titre du collège des élus en remplacement de Madame Marie-Madeleine CAMPAGNE,

Les élus votent à l'unanimité la dérogation au vote à scrutin secret.

Le Président procède au recensement des candidatures.

Madame Nathalie DEBOUDT présente sa candidature pour le poste.

Aucune autre candidature n'ayant été présentée, Madame Nathalie DEBOUDT est donc désignée d'office nouveau membre du conseil d'exploitation de l'Office de Tourisme au titre du collège des élus, en vertu de l'article L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales.

- de désigner un nouveau membre suppléant représentant la CCFI pour siéger au sein du SM SIROM Flandre-Nord, en remplacement de Madame Marie-Madeleine CAMPAGNE,

Les élus votent à l'unanimité la dérogation au vote à scrutin secret.

Le Président procède au recensement des candidatures.

Monsieur Claude BODELE présente sa candidature pour le poste.

Aucune autre candidature n'ayant été présentée, Monsieur Claude BODELE est donc désigné d'office nouveau membre suppléant représentant la CCFI pour siéger au sein du SM SIROM Flandre-Nord, en vertu de l'article L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales.

- de désigner un nouveau membre titulaire représentant la CCFI pour siéger au sein du syndicat mixte Flandre & Lys, en remplacement de Madame Marie-Madeleine CAMPAGNE

Les élus votent à l'unanimité la dérogation au vote à scrutin secret.

Le Président procède au recensement des candidatures.

Monsieur Bernard BENOUWT présente sa candidature pour le poste.

Aucune autre candidature n'ayant été présentée, Bernard BENOUWT est donc désigné d'office nouveau membre titulaire représentant la CCFI pour siéger au sein du syndicat mixte Flandre & Lys, en vertu de l'article L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales.

- de désigner un nouveau délégué suppléant représentant la CCFI pour siéger au sein de la Mission locale de Flandre Intérieure, en remplacement de Madame Marie-Madeleine CAMPAGNE.

Les élus votent à l'unanimité la dérogation au vote à scrutin secret.

Le Président procède au recensement des candidatures.

Monsieur Philippe WOESTELANDT présente sa candidature pour le poste.

Aucune autre candidature n'ayant été présentée, Philippe WOESTELANDT, est donc désigné d'office nouveau délégué suppléant représentant la CCFI pour siéger au sein de la Mission locale de Flandre Intérieure, en vertu de l'article L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales.

Vote :

Pour : 77

Contre : 0

Abstention : 0

ADOPTE A L'UNANIMITE

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Séance du Conseil de Communauté,
A Hazebrouck, le 19 septembre 2023,
Pour extrait certifié conforme,

La Secrétaire de séance



Sophie SPATOLA

Le Président

